COMMISSION

DES FINANCES

Rapport (public)
de la séance du jeudi 12 octobre 2023 à 19h
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s :	M. Daniel MUSCIONICO (Président)	
	Mme Dominique BAUMBERGER (pour Andrea EHRETSMANN)	
	Mme Sophie BRAND	
	M. Laurent PECCOUD	
	M. Raphaël RAPIN	
	M. Albert SIROLLI	
	M. Charles VINZIO (pour le siège PLR vacant)	
	M. Éric ANSELMETTI	Maire
	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
	M. François JACCARD	Adjoint
	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général
Excusé-e-s :	Mme Andrea EHRETSMANN	
Invité-e-s :	M. Raphaël CONTI	Comptable

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023**
3. **Étude du budget 2024**
4. **Divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 est approuvé à la majorité (4 voix pour, 2 abstentions).

3. Étude du budget 2024

Les commissaires ont assisté à la présentation du projet de budget 2024 lors de la dernière séance du Conseil municipal et ont eu accès aux différentes pièces versées sur CMNet (budget détaillé, plan des investissements et tableau des immobilisations). Le budget présente un excédent de recettes d'un peu plus de 4 mios dû aux revenus fiscaux. Certaines lignes budgétaires ont été augmentées par rapport à l'année dernière, et d'autres ont été réévaluées à la baisse.

Le Maire revient sur la remarque pertinente d'un commissaire concernant la fragilité de la

pyramide fiscale. L'organe de surveillance a validé le travail qui a été effectué ces deux dernières années et a attesté de la bonne gestion de la commune. Il y a malheureusement toujours des impératifs sur lesquels la commune n'a pas la maîtrise (cf. matrice des risques). Mais le projet de budget 2024 est suffisamment prudent pour que même en cas d'accident fiscal, la bonne conduite de la commune soit assurée.

Un commissaire ajoute que la prudence veut que les élus prennent connaissance assez tôt du plan des investissements et l'analysent. En effet, la commune devra consentir à des investissements conséquents, ces prochaines années, essentiellement pour l'extension du NGS et la rénovation des quais de Corsier qui devront être amortis à partir de 2026-2027. Si beaucoup de ces investissements ont déjà été approuvés par le Conseil municipal, le plan des investissements comprend aussi différentes intentions. Ce sont ces éléments qui devront guider les élus dans leurs décisions budgétaires afin d'éviter des difficultés, à terme.

Un autre commissaire relève qu'une matrice de risques permet de prévoir différents types de risques, qu'ils soient financiers ou autres, leurs impacts, les mesures mises en place pour réduire ces risques, etc. La commune serait ainsi prête, le jour où cela se produit, à prendre les mesures nécessaires. Car un accident fiscal surviendra tôt ou tard. Quelles mesures la commune a-t-elle mises en place ?

Le Maire rappelle que la réponse avait été donnée il y a déjà deux ans, lors de l'élaboration du budget, avant la hausse inopinée des revenus fiscaux. Un horizon 2028 avait été fixé pour que la commune soit à même d'assumer tous ses investissements, même sans budget excédentaire.

Il est confirmé que les projets votés par le Conseil municipal, notamment l'extension du NGS, datent d'avant l'accident fiscal évoqué ci-dessus.

M. Ch. Lassauce explique que la commune n'a pas de matrice de risques au sens défini par le commissaire. Mais pour chaque élément pris séparément, il y a des réflexions et des réponses sectorielles, notamment les aspects fiscaux et financiers évoqués par le Maire. Par exemple en cas d'incendie de l'école, et après quelques semaines relativement difficiles, la commune conclurait des accords avec ses voisines afin de trouver des solutions. Et un plan de continuité des activités est en cours.

M. R. Conti ajoute que les intentions et la volonté de développement du Conseil municipal sont prises en compte, comme l'aménagement du quai de Corsier ou la centralité villageoise qui représentent des investissements conséquents. En termes de risques financiers, tous les éléments doivent être considérés, y compris la capacité autofinancement de la commune. Par exemple Prés-Grange pourrait, en cas de réelle catastrophe, répondre aux besoins. Le plan quinquennal, qui est un outil de pilotage, est suivi en permanence et les estimations fiscales, beaucoup plus volatiles qu'auparavant, y sont systématiquement intégrées ; les experts de l'AFC reviendront d'ailleurs prochainement avec les dernières estimations. Pour le moment, et hormis les risques déjà connus, les voyants sont tous au vert.

Le Maire répète que lorsque la commune a décidé d'engager des investissements conséquents pour l'agrandissement du NGS, l'Exécutif a présenté un plan quinquennal avec un retour à l'équilibre en 2028. Il est rassurant de constater que même sans cet accident fiscal inattendu, la commune aurait la capacité de mener ses projets à bien.

M. Ch. Lassauce souligne qu'une augmentation du centime additionnel était prévue pour couvrir à terme ces investissements.

Ainsi qu'une augmentation des revenus, précise **M. R. Conti**, car certains projets immobiliers paraissaient réalisables à court ou moyen terme d'après les informations dont disposait la commune, à ce moment-là.

Il est rappelé que depuis, le Conseil municipal a décidé une baisse du centime additionnel. La raison qui doit prévaloir, c'est de ne pas mettre la commune dans une situation où seul un plan catastrophe lui permettrait de s'en sortir. En dehors des charges courantes, seule une

exagération des investissements futurs aurait un impact conséquent. D'où l'importance de toujours se poser la question si la commune a la capacité d'amortir ses investissements, et ne pas aller au-delà. Il n'y a pas de nouveaux investissements ni de nouvelles intentions dans le projet de budget 2024 qui mettraient la commune dans une telle situation.

Sur une question, **M. R. Conti** confirme que les recettes fiscales devraient être confirmées à la hausse, selon les dernières données de l'AFC. Au contraire des revenus, très volatils, les charges sont toujours estimées de manière conservatrice et maîtrisées. La péréquation intercommunale serait de 3 mios avec les revenus tels que projetés actuellement. Une augmentation des recettes fiscales diminuerait l'emprunt, donc la charge financière, les taux d'intérêts de référence étant actuellement de 2 à 2,5 % entre 5 et 20 ans. Le calcul est le même pour les investissements : ils sont estimés au plafond à l'instant T et reportés au maximum de ce qui est envisagé en l'état actuel des connaissances.

Le Maire souligne que le budget est toujours basé sur les estimations fiscales à l'instant T, que l'Exécutif et le Secrétaire général sont en étroite relation avec l'économiste de l'AFC et que la péréquation, dont la formule est très complexe, est provisionnée conformément aux conseils avisés des spécialistes de l'AFC. Le projet de budget 2024 est le résultat d'un gros travail.

D'où l'importance de poursuivre avec la sagesse habituelle, de maîtriser les charges et de comprendre les mécanismes qui ont des effets à long terme par rapport aux investissements, est-il relevé. Les commissaires passent en revue le projet de budget 2024. Dans certains cas, les lignes budgétaires ayant changé de position, il faudra être attentifs à ces éléments.

Ci-après les remarques ou questions qui ressortent de l'étude du projet de budget 2024.

<u>0110.000.30000.00 – Indemnités CM</u>

M. Ch. Lassauce rappelle que suite à l'adoption du nouveau règlement du Conseil municipal, ce dernier a la possibilité de fixer les indemnités allouées aux élus. Plusieurs options ont été étudiées dans le cas où le Conseil municipal déciderait de modifier la rémunération des commissaires, notamment un forfait correspondant à 2 h de séance auquel s'ajouterait une indemnité par heure supplémentaire. Selon la simulation, cela représenterait grosso modo un budget de Fr. 90'000.- (contre Fr. 60'760.- sur les comptes 2022 et Fr. 80'000.- budgétés pour 2024 conformément au budget initial de 2023). À ce stade, toute intention d'augmenter ce montant impliquerait un amendement.

Il appartiendra à la commission des finances de présenter un modèle au Conseil municipal et le budget concomitant puisque, conformément au nouveau règlement, ces indemnités sont remises en discussion.

Cette proposition chiffrée prévoit les indemnités suivantes : jusqu'à 1h45 de séance : Fr. 150.- ; entre 1h45 et 2h15 : Fr. 200.- ; entre 2h15 et 3h : Fr. 250.- ; au-delà de 3h : Fr. 300.-, explique **M. Ch. Lassauce**. Il appartiendra au Conseil municipal de décider du modèle.

Sur une question, **M. Ch. Lassauce** confirme que l'augmentation des indemnités des présidents de commission (25 %) a été intégrée dans la simulation.

À l'unanimité des personnes présentes, la commission augmente le compte 0110.000.30000.00 à Fr. 90'000.-.

<u>0110.000.31700.10 – Voyage bisannuel du CM</u>

Le budget de Fr. 25'000.- est-il suffisant puisque, suite à l'introduction du nouveau règlement du Conseil municipal, des suppléants ont été désignés ? Cela représenterait un budget voyage de Fr. 30'000.- à Fr. 35'000.- (Fr. 1'000.-/participant, soit la fourchette des années précédentes).

À l'unanimité des personnes présentes, la commission augmente le compte 0110.000.31700.10 à Fr. 35'000.-.

0220.000.30100.00 – Traitement du personnel

Le Maire rappelle que depuis quelques années, la commune a augmenté son staff. D'un côté, cela signifie une augmentation de la masse salariale mais, d'un autre, cela permet des économies substantielles, notamment sur les honoraires des spécialistes externes. De plus, grâce à ses forces vives, la commune gère bien ses dépenses et réalise des économies sur ses grands projets (par exemple Fr. 300'000.- sur la facture du pavillon scolaire provisoire).

M. Ch. Lassauce ajoute que l'augmentation du budget inclut : augmentations salariales, gratifications, indexation de 2,5 % (qui sera réévaluée si nécessaire), pérennisation du poste de spécialiste projets, transition nécessaire avec le départ à la retraite de deux collaborateurs, complément de 14 % lié aux pertes de gain induites par deux absences maladie de longue durée.

Sur une question, **M. Ch. Lassauce** indique que la commune emploie actuellement 19 collaborateurs : pôle technique : 7 personnes ; service technique : 3 personnes (1,8 EPT) ; 1 Secrétaire général, 1 Secrétaire générale adjointe, 3 collaborateurs administratifs, 1 responsable financier et 1 personne chargée de la communication et des archives.

Les charges de personnel représentent 25 % du budget global, ce qui correspond aux normes des communes de taille comparable.

Un commissaire souhaiterait savoir si le personnel a connaissance des règles qui prévalent aux gratifications.

Le Maire explique que la commune travaille sur des objectifs fixés chaque fin d'année avec le personnel ; si nécessaire, une seconde évaluation a lieu en juin. C'est sur la base des objectifs fixés et réalisés que les gratifications sont accordées. Ce travail, effectué par l'administration et l'Exécutif, avait à l'époque été demandé par la Cour des comptes. Lors de la dissolution du STIC, les salaires avaient été alignés sur ceux d'Anières et Hermance.

M. Ch. Lassauce précise que la gratification, qu'elle soit complète ou demie, est identique pour l'ensemble des collaborateurs, soit Fr. 1'000.- au prorata temporis et en fonction du taux d'activité pour autant que les objectifs soient remplis.

Il s'agissait d'une recommandation de la Cour des comptes à qui la procédure d'évaluation du personnel a été présentée, complète **le Maire**.

M. Ch. Lassauce détaille les éléments qui composent les salaires, la gratification étant bien appréciée par les collaborateurs qui la reçoivent.

Le Maire ajoute que les disparités qui existaient autrefois entre les collaborateurs ont été gommées grâce à cette politique salariale.

M. F. Jaccard se rappelle qu'à l'époque où il était employé de la commune, la gratification était accordée à tous les collaborateurs sans contrepartie de résultats. Désormais, les employés communaux sont clairement fixés, ce qu'ils apprécient beaucoup.

Le Maire indique qu'un audit sur le climat social au sein du personnel sera bientôt lancé et chacun pourra s'exprimer. L'Exécutif, qui trouve très important de prendre la température tous les 3-5 ans, est très attentif à l'efficience et au bien-être de ses collaborateurs.

0220.110.36120.00 – SIACG Serv. informatique Intercommunal

Il est relevé que la commune n'a aucune influence sur cette charge qui est communiquée par le SIACG (quote-part).

Le Maire explique que les attaques informatiques se sont énormément accrues, ces derniers temps.

0220.010.31020.10 – Imprimés, publications -CoHerAn, 0220.010.31300.10 – Frais de réception -CoHerAn, 0220.010.31320.10 – Procès-verbaux -CoHerAn

Sur une question, **M. F. Jaccard** indique que les Exécutifs continuent à se rencontrer 4 fois par année, voire plus, pour différents dossiers communs comme le stade des Ambys. Les commissions avaient été dissoutes, conformément au vœu des autres communes. Le Conseil municipal de Corsier a émis l'idée de relancer la commission sports et loisirs, une demande qui a été transmise aux autres magistrats.

Le Maire souligne l'excellente collaboration entre les trois Exécutifs.

0290 – Immeubles administratifs, non ment. ailleurs

M. Ch. Lassauce explique que d'une manière générale, un travail est effectué depuis 2 ans afin d'isoler tous les contrats d'entretien et les éléments récurrents année après année. Cette gestion en amont est beaucoup plus précise. Le bureau technique différencie les projets de l'année et les contrats d'entretien, chacun étant évalué en fonction de son importance (indispensable, nécessaire (tous deux étant généralement intégrés) ou utile). Les budgets liés aux bâtiments sont ainsi construits. Les diminutions des postes eau et énergie découlent d'un travail effectué sur les années précédentes et les tarifs actuels.

Les SIG prévoient pourtant une augmentation des tarifs de l'électricité de 18 %. Celle-ci sera-t-elle compensée par une réduction de la consommation ? est-il demandé.

M. Ch. Lassauce rappelle que la commune a changé de nombreux luminaires, dernièrement, ce qui induira une diminution de la consommation et des compensations tarifaires. La comparaison entre le projet de budget 2024 et les comptes 2022 laisse néanmoins apparaître une augmentation générale d'environ 10 %.

M. F. Jaccard précise que seule la chaudière du NGS fonctionne encore au mazout. Celle-ci sera désaffectée pendant les travaux au profit d'une PAC (idem pavillon scolaire provisoire).

1110.000.31300.90 – Prestations de Tiers -Sécurité

Sur une question, **M. Ch. Baumberger** rappelle que le budget avait déjà été augmenté en 2023 ; une petite marge est prévue aussi pour 2024.

M. Ch. Lassauce précise que le budget 2023 intégrait une estimation du mandat conformément au marché public auquel Corsier avait participé avec Hermance et Anières.

Le Maire est quelque peu surpris du peu de demandes de modifications des commissions par rapport au budget sécurité publique (11). Car à entendre les discours des élus et de la population, il a le sentiment que les gens ont besoin d'être rassurés. Pour cette raison, il verrait bien une augmentation assez importante de cette politique publique. Sans vouloir s'immiscer dans les travaux des commissions, il relève que la police municipale ne répond pas aux attentes de Corsier ; faudrait-il imaginer un autre mode de fonctionnement sur le territoire communal, éventuellement dans le cadre de CoHerAn ?

Un commissaire rappelle que les élus se plaignent depuis des années du taux d'APM pour Corsier, soit 0,5 EPT. Il vaudrait effectivement mieux prévoir un budget supplémentaire et réfléchir à comment l'utiliser.

Un autre commissaire évoque la problématique des horaires des APM. Quitte à faire un choix, pourquoi ne pas doubler le pôle sécurité afin de proposer un système répondant aux besoins des Corsiérois ?

Compte tenu des possibilités de Corsier, un troisième élu est quelque peu surpris que le nombre de postes n'ait pas encore été augmenté au niveau des APM.

M. Ch. Baumberger explique que des discussions sont en cours concernant la gouvernance par rapport aux APM qui sont actuellement régis par une seule commune. Les communes de CoHerAn souhaiteraient changer celle-ci et partir sur un groupement. Mais selon les simulations, une augmentation du personnel ferait exploser les budgets. C'est un travail de

longue haleine lié au projet d'agrandissement du poste de la Pallanterie en vue de réunir les polices cantonale et municipale.

Un commissaire considère que du moment où la commune veut se donner les moyens, pourrait-elle faire appel à des sociétés privées plutôt qu'à la police municipale ?

M. Ch. Baumberger souligne que les missions de la police cantonale, de la police municipale et des agences de sécurité privées sont totalement différentes. Ces dernières ne peuvent par exemple pas procéder à des interpellations ou exiger une identité. Il y a néanmoins un bilan positif, à savoir les contrôleurs du stationnement engagés pour la période estivale.

Un autre commissaire estime que la population a effectivement besoin d'être rassurée.

Sur une remarque concernant le budget « sécurité privée », **M. Ch. Lassauce** confirme que la commune pourrait prévoir un budget pour des prestations spécifiques en dehors de l'appel d'offres pour les trois communes (coût de Fr. 65'000.- pour Corsier).

Le Maire rappelle notamment les besoins en patrouilleuses scolaires et contrôleurs du stationnement. À trop diversifier les opérations de sécurité, l'efficacité s'en ressent. Il préférerait que les autorités réfléchissent à un concept global de la sécurité sur la commune. Mais cela a un prix. Il est donc surpris que le budget prévu pour la sécurité en général ne soit pas beaucoup plus important.

Une commissaire demande s'il ne serait pas plus opportun de présenter ultérieurement une enveloppe sous la forme d'un crédit budgétaire complémentaire.

Son préopinant préconise de doubler l'enveloppe du poste 1110.000.31300.90.

Un autre commissaire relève la difficulté d'attribuer une somme, à l'heure actuelle.

M. R. Conti propose, compte tenu de l'unanimité des avis au sein de la CF, de confier le soin à la CTSM, via le Conseil municipal, de trouver des solutions pour la sécurité sur le territoire communal. Car c'est le cahier des charges qui détermine les coûts, non le contraire.

Un commissaire suggère à M. Ch. Baumberger de venir à la prochaine séance de la CTSM avec des explications.

La CTSM pourrait aussi se réunir par voie de circulaire et soumettre un budget, est-il relevé.

M. R. Conti explique que si la CTSM avait besoin de moyens pour des études ou des analyses, elle pourrait faire appel à la ligne 1110.000.31320.30.

M. Ch. Lassauce rappelle que les honoraires d'accompagnement sont regroupés sous la ligne 0220.00.31320.30 (Fr. 100'000.-) puis répartis en fonction des politiques publiques.

La volonté n'est pas de prévoir une étude, mais de demander à la CTSM de proposer une sécurité différente avec les prestataires actuels, relève un commissaire.

Le Président approchera le Président de la CTSM, à qui il fera part de ces éléments afin de savoir dans quelle mesure la CTSM pourrait se saisir rapidement de ce sujet. Il reviendra avec les propositions de la CTSM lors de la prochaine séance de la CF afin d'intégrer, cas échéant, un budget estimatif.

<u>1500.000.31300.10 – Frais de réception</u>

M. Ch. Baumberger indique que la cérémonie pour le départ à la retraite du commandant réunit énormément de personnes, entre autres les commandants des sapeurs-pompiers genevois, le SIS, les autorités de CoHerAn & Co, l'OCPPAM, les anciens pompiers ou retraités, etc.

Au-delà des invités, **le Maire** souligne que les sapeurs-pompiers donnent beaucoup de leur temps. Il ne faut pas voir ce budget comme la fête du commandant, mais comme la fête des pompiers et de leurs familles qui méritent ces remerciements.

Un commissaire constate que la commune a dépensé Fr. 30'000.- pour la Fête de la Courge (8'000 participants). Là, le budget s'élève à Fr. 25'000.-, mais pour combien de personnes, à quel prix/personne, etc. ? Y a-t-il un règlement ?

M. F. Jaccard pense que l'on ne peut comparer une fête villageoise et un commandant qui a consacré 26 ans de sa vie en tant que sapeur-pompier volontaire, dont 9,5 ans de commandement, et qui n'a pas compté son temps avec la réforme du SIS. Ce montant a été repris sur la fête de départ de **M. F. Jaccard**, après 25 ans au sein de la compagnie, dont 11,5 ans de commandement. Au prorata du nombre d'années, ce n'est pas grand-chose pour ces fêtes, qui sont très rares. Une partie du budget de la Fête de la Courge est consacrée à la sécurité, aux transports publics, etc. Il n'y a pas de règlement ; les communes sont libres de faire ce qu'elles veulent. Mais c'est une question de respect pour des personnes qui se consacrent presque bénévolement au service de la population.

Le commissaire souhaite juste connaître le montant prévu par personne sans remettre en question cette réception ni aller sur le côté émotionnel.

Le Maire explique que le coût de cette cérémonie est plus ou moins équivalent à la soirée des Vœux de l'Exécutif pour un nombre similaire de personnes. Il n'est pas possible d'attribuer un montant par personne. D'autant que certaines manifestations, malgré les moyens consentis, attirent parfois beaucoup moins de participants que prévu ; il suffit pour cela d'une météo défavorable.

M. F. Jaccard, qui vient de faire le calcul, indique que le budget serait de Fr. 125.-/personne avec 200 invités.

2170 – Bâtiments scolaires

M. Ch. Lassauce relève que le pavillon provisoire a été isolé, ce qui permet des éléments analytiques supplémentaires.

Les charges afférentes apparaissent dans ce budget, ajoute **M. Ch. Baumberger**.

2180.100.42500.00 – Ventes de repas

Sur une question, **M. R. Conti** explique que la commune reçoit désormais du GIAP des rapports mensuels d'activité, ce qui a permis d'affiner le budget (nombre d'enfants inscrits et volumes).

M. F. Jaccard précise que le gaspillage a été réduit de 70 à 20 %.

3290.830.31300.80 – Fête de la Courge

M. F. Jaccard propose d'augmenter ce budget de Fr. 5'000.- (soit un total de Fr. 40'000.-) afin notamment de doubler les navettes de bus, d'améliorer la communication pour encourager la mobilité douce et d'apporter encore deux ou trois améliorations.

Sur une question, **M. F. Jaccard** indique qu'il ne sera pas possible de limiter l'affluence du public. En revanche, la commune ne pourra pas agrandir plus cette fête qui a atteint sa capacité maximale.

À l'unanimité des personnes présentes, la commission augmente le compte 3290.830.31300.80 à Fr. 40'000.-.

3290.860.31300.80 – Autres Événements culturels & Coûts

Sur une question, **M. Ch. Lassauce** indique que cette rubrique comprend diverses manifestations directement organisées par la commune, comme Mélodie sur les Rives, les rencontres avec les autorités communales, etc.

La CSMAC a reconduit par voie de courriel les billets pour le FC Servette, le Grand Théâtre et Ciné 17, est-il ajouté.

La séance est suspendue 5 min.

M. R. Conti précise que le montant y relatif figure sous les subventions à la culture. Le compte 3290.860.31300.80 inclus pour sa part : Mélodie sur les Rives, apéritif des naturalisés, journée de sensibilisation des déchets, rencontres avec l'Exécutif et le Conseil municipal.

3410.000.31440.00 – Entr.immeubles par des tiers

M. F. Jaccard rappelle que comme indiqué au Conseil municipal, la réfection du court No 4 est vraiment nécessaire. Elle a été budgétée sur 2024 pour des questions de temporalité.

3420.000.31010.20 – Embellissements des emplacements

La diminution de Fr. 10'000.- de ce compte est liée à la création, en 2023, d'une installation d'arrosage automatique.

3420.000.36360.70 – Subv. Camps & Loisirs

M. F. Jaccard explique que des collaborateurs de l'Hospice général ont monté un chapiteau pour les enfants des migrants et ceux des trois communes (cirque Anières). C'était une très belle réussite qu'ils souhaiteraient reconduire en 2024.

4220.010.36360.00 – Sauvetage Hermance -CoHerAn

L'augmentation de la subvention découle du fait que les bateaux et le bâtiment vieillissent et génèrent de plus en plus de frais contre très peu de revenus hormis les subventions des communes et quelques sauvetages, indique **M. F. Jaccard**. Les sauveteurs font un travail énorme sur le lac qui est de plus en plus fréquenté par toutes sortes d'amateurs de sports lacustres.

5451.200.36360.00 – KOALA Plact familles accueil jour, 5451.300.36120.00 – Île aux Mômes Crèche Intercom-Collonge

Les efforts déployés par la commune pour la petite enfance ont été présentés au Conseil municipal.

M. F. Jaccard souligne que Corsier a loué 3 places de crèche à Hermance pour 4 ans. Les 37 EPT à la disposition de Corsier représentent 55 petits Corsiérois qui profitent des Îles aux Mômes. Pour rappel, la commune ne disposait en 2020 que de 14 EPT pour une vingtaine d'enfants. Il faut remercier les Conseillers municipaux pour cette belle réussite. À l'heure actuelle, 8 enfants sont encore inscrits en liste d'attente et la commune s'attache toujours à trouver des solutions pour les familles. Le problème se pose surtout pour les bébés. Mme C. Boldrini et **M. F. Jaccard** ont mené une enquête au mois de mars sur le nombre de 0-4 ans, qui étaient alors 107. Mais tous les parents ne demandent pas une place de crèche non plus. Il faut souligner que les exigences du SASAJ sont toujours plus importantes, ce qui génère un manque de personnel dans les domaines de la petite enfance.

5790 – Assistance, non mentionné ailleurs

Un commissaire annonce que la CSSC recevra en novembre les représentants de Trois-Chêne Emploi afin d'étudier les coûts et possibilités offertes par cette prestation à la population.

6290.000.31090.00 – Cartes CFF et CGN - CoHerAn

M. Ch. Lassauce transmettra un rapport à la commission concernée sur le fonctionnement des « cartes journalières dégriffées Commune » une fois les détails connus.

7301.000.31200.40 – Traitement des déchets-Levée des déchets

Sur une question, **M. Ch. Baumberger** confirme que l'appel d'offres (AIMP) concernant la collecte des déchets sur CoHerAn n'a pas impliqué d'augmentation budgétaire.

7301.000.36350.00 – Subventions Mobilitri

M. Ch. Baumberger relève l'importance de prévoir un budget supplémentaire de Fr. 15'000.-

puisque le contrat avec Mobilitri SA sera prolongé d'une année. Les réflexions quant à une éventuelle modification du concept interviendront en décembre 2024.

À l'unanimité des personnes présentes, la commission inscrit un montant de Fr. 15'000.- au compte 7301.000.36350.00.

9100.000.36110.00 – Frais perception

Un commissaire constate une diminution, année après année, des frais de perception.

M. R. Conti rappelle que les frais de perception (3 %) sont directement liés aux revenus fiscaux, d'où ces variations.

9630.200.34010.10 – Intérêts passifs -LT -Prés Grange

M. R. Conti indique que les détails figurent dans le tableau des emprunts ; le taux moyen des emprunts pour Prés-Grange est de 1,47 %. Les intérêts projetés sur le plan quinquennal sont entre 2 et 2,5 % (sur 5 à 20 ans). Les projections ont été testées jusqu'à 3,5 % ; en l'état, la commune résisterait encore.

Un commissaire demande si la commune aurait avantage de rembourser de manière anticipée certains emprunts.

Pas avec des taux aussi bas, répond **M. R. Conti**. Un emprunt arrivera à échéance en 2026.

Le résultat excédentaire sera encore sujet à modifications, est-il rappelé.

M. Ch. Lassauce commente le plan des investissements.

Les plus importants parmi les intentions sont : agrandissement NGS, réaménagement du quai de Corsier, centralité villageoise.

Ci-après les réponses de **M. Ch. Lassauce** aux questions posées par les commissaires.

Réaffectation AGS

Une fois le NGS agrandi, toutes les classes de l'AGS déménageront là-bas. Toutes les options sont encore ouvertes concernant la réaffectation de l'AGS. L'inscrire parmi les intentions du plan d'investissement permet de ne pas perdre de vue ce coulissement.

Nouveau bâtiment pour la voirie

Le bâtiment actuel étant instable, la commune devra à terme penser à la suite. Un déclassement permettrait de construire le nouveau bâtiment de façon différente. Plusieurs MZ seront entamées en même temps. L'avantage, c'est que la taille de la parcelle est inférieure à 1'000 m^2 (compétence du Conseil d'État et non du Grand Conseil).

M. F. Jaccard ajoute que le bâtiment a été construit en trois parties au cours des ans.

Pavillon provisoire

Pourquoi la durée d'amortissement est de 10 ans alors que le pavillon provisoire devrait disparaître sitôt les enfants entrés dans le nouveau bâtiment ?

M. R. Conti explique que, conformément aux règles comptables MCH2, tous les coûts intrinsèques à un investissement sont englobés dans le même projet (NGS). Si la commune scinde les rubriques financières afin d'isoler et distinguer les coûts, il s'agit d'un seul et même projet en termes financiers.

Préau couvert AGS

M. F. Jaccard indique que le couvert devant l'entrée de l'AGS n'est pas un préau. Or chaque école doit désormais offrir une surface couverte pour que les élèves soient à l'abri des intempéries lors des récréations. La commune est en train d'étudier des solutions (structures fixes ou mobiles).

Si une construction devait se faire, entre les délais pour l'étude puis l'obtention de

l'autorisation, celle-ci ne pourrait être réalisée avant 2025, ajoute **M. Ch. Lassauce**.

Aménag. Modération « Zone de Rencontre » Corsier Village

Une différence entre le montant inscrit sur le plan d'investissement et la délibération relative au crédit d'étude (variante 6) est relevée.

M. Ch. Lassauce indique que la réponse sera apportée lors de la prochaine séance, après vérification.

Le tableau des immobilisations n'appelle pas de commentaires particuliers, si ce n'est qu'il présente l'ensemble des amortissements. **M. R. Conti** rappelle que la commune a consenti ces dernières années à plus de 6 mios d'amortissements complémentaires. Sur une moyenne historique de 1,2 mio/annuels, les amortissements s'élèvent actuellement à Fr. 640'000.-, ce qui permet d'anticiper l'augmentation de la charge d'amortissements (cf. dernière ligne du plan des investissements) qui s'élèverait à l'instant T à plus de 2 mios d'ici 2028. L'écart entre le budget et les comptes s'explique par le fait que les amortissements sur les intentions et les investissements en cours sont anticipés. La variation sera minime sur le budget 2024 car, sur les Fr. 640'000.- budgétés, seuls Fr. 34'000.- concernent des intentions.

La prochaine séance de la CF est fixée au 2.11.2023. Les commissaires passeront de nouveau en revue le projet de budget 2024 rectifié conformément aux amendements votés ce soir.

M. F. Jaccard annonce que l'Exécutif sera représenté par le Maire, car les Adjoints représenteront la commune à la séance Arve & Lac.

Un commissaire remercie la commune pour les documents transmis, ainsi que leur clarté.

4. Divers

Néant.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h45.

Rapport : E. Maia